



Formation Télépilote 5 Jours

« Secteurs professionnels S1 S2 S3 »

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les bases du pilotage d'un aéronef non habité.
- Être capable de faire évoluer un drone en toute sécurité et maîtriser sa trajectoire lors de la réalisation de missions aériennes selon les scénarios réglementaires S1 S2 et S3 ou spécifique (réglementation européenne).
- Être capable d'assurer une mission, des prises de vue, des diagnostics ou expertises nécessitant la maîtrise d'un drone, dans le cadre réglementaire en vigueur.
- Être capable de rédiger le Manuel d'Exploitation.

Public concerné

Toute personne désirant pratiquer le télépilotage dans le cadre d'une activité professionnelle ou en complément de son activité principale.

Tout professionnel détenteur ou non d'un brevet théorique, souhaitant acquérir des compétences de télépilotage de drones en vue de la délivrance de l'attestation de suivi de formation pratique : Intermittents du spectacle, Professionnels du Bâtiment, Auteurs-Photographes, Géomètres, Architectes et bien d'autres encore...

Tout professionnel d'une activité précitée souhaitant se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Prérequis

Être âgé de 16 ans minimum. Une solide motivation.

Durée de la formation et modalités d'organisation

Durée globale : 37 heures

- Dont en présentiel : 35 heures (Modules A et B)
- Dont à distance : 2 heures (Module C)
- Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h
et dates de la formation : JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA (convenues avec client)

Modalités et délais d'inscription

Un courriel à l'adresse formation-telepilote@france-survol.com ou par téléphone (06 84 96 22 13) à la responsable pédagogique suffit au premier contact en vue de l'inscription à un cours organisé à la demande. Les sessions théoriques peuvent être organisées à partir de 1 stagiaire, 2 maximum. Les programmes et les exercices sont adaptés et orientés après un entretien préalable et selon le niveau des apprenants. Accès handicapés possible.

Les sessions programmées pour des groupes plus importants durant la saison font l'objet d'une tarification différente et leur diffusion est disponible sur le site ou organisées à la demande.

CONTENU DE LA FORMATION

THEMES	DURÉE
Module A Théorie	7h00
Rappels réglementaires	1h30
Rappel Météorologie	1h00
Manuel d'utilisation aéronef non habité	1h30
Limitations opérationnelles	1h00
Procédures normales	1h00
Procédures urgence	1h00
Module B Pratique	28h00
Pilotage en double commande	22h00
Situations dégradées	3h30

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24 41 01241 41 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

SASU Capital social 27.000€

TVA FR41 829447721

Mise à jour 03 10 2021

Code APE7420Z

Immatriculation CMA 829447721

SIRET 82 9447721 00012 RCS BLOIS

Vol de lâcher	1h00
Mission d'évaluation	1h30
Module C Post Formation à distance	2h00
Accompagnement à la déclaration d'activités	0h15
Manuel d'Exploitation	1h45

Méthodes pédagogiques

Théorie :

- Présentation PowerPoint
- Visualisation de Tutoriels en ligne
- Briefing avant chaque vol
- Débriefing à l'issue de l'entraînement

Pratique :

- Phase de pilotage sur simulateur
- Pilotage en double-commande avec instructeur
- Pilotage en vol solo

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques didactiques et participatives
- Stimulation par questionnement
- Mises en situations variées
- Évaluations régulières
- Alternance entre la théorie et la pratique

Compétences visées

Délivrance d'une attestation d'aptitude des compétences acquises et de suivi de formation pratique permettant la déclaration de l'activité professionnelle auprès de la DGAC.

Encadrants pédagogiques et techniques

Francine COULLET : Formatrice. Détentrice du brevet de pilote de ligne théorique, brevetée Pilote de Ligne Avion (15.000 heures de vol), CDB B777, Formatrice en Facteurs Humains et Gestion du Stress, Détentrice BSC1.

Philippe BARONNET : Télépilote formateur expert en télépilotage, ingénieur en BTP.

Nicolas MATHIEUX : Télépilote formateur expert en télépilotage FPV, inspections INDOOR.

Modalités d'évaluation

Suivi pédagogique assuré par responsable pédagogique

Carnet de vol complété à l'issue de chaque vol

Livret de progression annoté par formateur

Évaluation finale lors d'un vol de contrôle

Grille d'évaluation selon critères : Pilotage – Sécurité – Gestion du Stress – Préparation Mission – Météorologie – Respect des procédures – Réglementation.

Moyens techniques

- Salle de cours équipée de tables, chaises, tableaux, paper-board et postes informatiques connectés.
- Accès internet WIFI
- 3 drones Phantom 4 équipés de double-commande Marque DJI, 1 Phantom 4 Pro Marque DJI, 2 Drones Ecole BSX41 DC, 1 Mavic Dual Enterprise, 3 Mavic 2 PRO double commandes.
- Zone d'activité aérienne dédiée (domaine de 12ha)
- Espace d'évolutions couvert
- Local sécurisé pour batteries
- Balisage des zones de décollages et atterrissages
- Ordinateur dédié au stagiaire
- Microdrone et drone encagé pour le travail de précision intérieur
- Manuels de cours, Manuels d'utilisation et d'entretien des aéronefs
- Manuel d'Exploitation
- Cours interactif avec utilisation d'un vidéoprojecteur
- Bibliothèque et documentation aéronautique

Tarif

3000€ en stage personnalisé, 1 formateur par stagiaire.

2750€ en binôme constitué, 1 formateur pour 2 stagiaires.

Ce tarif inclut l'accompagnement post formation et les conseils pratiques liées à l'activité. Il inclut également la possibilité de maintenir ses compétences périodiquement, en participant à des activités organisées par France Survol, à la demande du télépilote formé.

Exonération TVA conformément aux articles 202 A 202 C de l'annexe 2 du Code général des Impôts sur les seules opérations entrant dans le champ de la Formation Professionnelle Continue définie au livre III du Code Du Travail.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24 41 01241 41 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

SASU Capital social 27.000€

TVA FR41 829447721

Code APE7420Z

Immatriculation CMA 829447721

SIRET 82 9447721 00012 RCS BLOIS

Mise à jour 03 10 2021